

**COMPTE-RENDU**Affiché le 02/04/2021

Présents : A. CHARILLON - M. COIN - A. ETCHEBERRY - JC. CHARLIER - S. RALL - P. ALLAIN - L. AMSELLEM - E. IMOBERSTEG - P. COGNET (adjoints) - M. IOGNA-PRAT - P. DURAND - E. BARTHES - B. CHAUVET - V. GOUTEUX - I. GORDON - AS. OURY - C. PIGNIER - E. BUTTON - F. BLANCK - D. FLOCH - B. KLIOUA - MC. BARTHALAY - M. CERAMI

Excusés : P. CAZUC (procuration à V. GOUTEUX) - E. DE MALEZIEUX (procuration à P. ALLAIN) - M. MOIOLA (procuration à A. CHARILLON) - PE. DURAND (procuration à JC. CHARLIER)

Absents : B. GUERQUIN, JL. PICARD

VOTE DES TAUX

A la majorité, par 5 abstentions (E. BUTTON, D. FLOCH, B. KLIOUA, MC. BARTHALAY, M. CERAMI) et 22 voix pour, le conseil municipal,

- DÉCIDE de fixer les taux suivants pour l'année 2021 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.85 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.21 %

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

A la majorité, par 5 voix contre (E. BUTTON, F. BLANCK, D. FLOCH, MC. BARTHALAY, M. CERAMI) et 22 voix pour

- DÉCIDE de verser les subventions suivantes :

Institution Jeanne d'Arc	300	<i>Subvention de fonctionnement de 100€ par élève de la commune, scolarisé à l'école primaire</i>
------------------------------------	-----	---

A l'unanimité, le conseil municipal,

- DÉCIDE de verser les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	Proposition 2021	COMMENTAIRES
CFA Bâtiment et Travaux Publics Bourg en Bresse	100	<i>Subvention de fonctionnement de 100€ par élève de la commune</i>
CECOF Centre de formation d'apprentis Ambérieu	100	<i>Subvention de fonctionnement de 100€ par élève de la commune</i>
Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ain	400	<i>Accompagnement de jeunes vers les métiers de l'artisanat</i> <i>Subvention de fonctionnement de 100€ par élève</i>

NOM ASSOCIATION	Proposition 2021	COMMENTAIRES
Centre d'Information et d'Orientation Valsenhône/Pays de Gex	150	Subvention de fonctionnement
Amicale pour l'animation Centre Hospitalier du Pays de Gex	500	Subvention de fonctionnement
Association des Berges du Lion	500	Subvention de fonctionnement
Les Restos du Cœur	3 000	Subvention de fonctionnement dont contribution pour l'achat d'une banque réfrigérée
Accueil Gessien	5 000	Subvention de fonctionnement
APICY	200	Subvention de fonctionnement
Association des Anciens Combattants	200	Subvention de fonctionnement
EMCCE Ecole de Musique de Chevry	210	Subvention de fonctionnement de 70€ par élève de la commune
CIS de l'Est Gessien	443,21	Acquisition de polos

- **PRÉCISE** que la dépense en résultant sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours ;
- **DONNE** un avis défavorable aux demandes suivantes :
AFM Telethon, Ligue contre le Cancer, Association Française des Sclérosés En Plaque, APAJH, CIMADE, PEP 01

PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT-VINCENT ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Vincent pour l'année scolaire 2019-2020 qui s'élève à la somme de 57 175,17 € (pour 25 maternelles et 78 élémentaires) ;

MARCHÉ TRANSPORT SCOLAIRE 2021-2025 : LANCEMENT CONSULTATION ET AUTORISATION SIGNATURE DES LOTS 1 ET 2

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Madame la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à lancer cette consultation et à signer les lots n° 1 et 2 avec la ou les société(s) retenues par la commission d'appel d'offres ainsi que tout document s'y rapportant.

SALLES MUNICIPALES : APPROBATION DU REGLEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le Règlement des Salles, tel que présenté, et dont l'entrée en vigueur se fera au 15/04/2021.

CREATION D'UN PLATEAU SURELEVE ROUTE DE VILLARD : CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE PREVESSIN-MOENS

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Madame la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention.

AMENAGEMENT DE LA ROUTE BELLEVUE : ACQUISITION AMIABLE POUR REALISATION D'UN MODE DOUX EN SITE PROPRE

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition pour partie de la parcelle BM183p pour un montant prévisionnel de 3063 € TTC ;
- **DIT** que les frais et accessoires seront à charge de la commune ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- **DECIDE** de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative ;
- **DESIGNE** Maurice COIN pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Mme la Maire en la forme administrative, et l'autoriser à signer tous les actes s'y rapportant.

AMENAGEMENT DE LA ROUTE BELLEVUE : ACQUISITION AMIABLE POUR REALISATION D'UN MODE DOUX EN SITE PROPRE

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition pour partie de la parcelle BM179p, et des parcelles BM175, BM 180, BM 186, BM 187, pour un montant prévisionnel 3 852 € TTC ;
- **DIT** que les frais et accessoires seront à charge de la commune ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- **DECIDE** de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative ;
- **DESIGNE** Maurice COIN pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Mme la Maire en la forme administrative, et l'autoriser à signer tous les actes s'y rapportant.

AMENAGEMENT DE LA ROUTE BELLEVUE : ACQUISITION AMIABLE POUR REALISATION D'UN MODE DOUX EN SITE PROPRE

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **DECIDE** de la désaffectation de 3.96 m² de la voie communale n°1 route Bellevue, compte tenu qu'elle ne fait l'objet d'aucun usage public,
- **PRONONCE** le déclassement de 3.96 m² de la voie communale n°1 route Bellevue appartenant au domaine public et leur intégration dans le domaine privé de la commune ;
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous documents relatifs à ce déclassement ;
- **APPROUVE** l'échange de terrain d'une surface de 3.96 m² prise sur la parcelle BM182 et la rétrocession d'une surface équivalente prise sur le domaine privé de la voie communale n°1 route Bellevue au bénéfice de M. et Mme ABDULRAZAQ ;
- **DIT** que les frais et accessoires seront à charge de la commune ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- **DECIDE** de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative ;
- **DESIGNE** Maurice COIN pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Mme la Maire en la forme administrative, et l'autoriser à signer tous les actes s'y rapportant.

RETROCESSION ESPACES COLLECTIFS OPERATION JARDINS DE QUENTIN : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE

A l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AM 219, AM 220, AM 240 et AM255 à l'euro symbolique ;
- **DIT** que les frais et accessoires seront à charge de la commune ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- **DECIDE** de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative ;
- **DESIGNE** Maurice COIN pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Mme la Maire en la forme administrative, et l'autoriser à signer tous les actes s'y rapportant.

CONVENTION TRAVAUX CHEMIN DE LA RAVOIRE

A la majorité, par 1 voix contre (D. FLOCH), et 26 voix pour, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer une convention de travaux portant sur un aménagement sécuritaire lié à une autorisation d'urbanisme chemin de la Ravoire pour un montant de 715,46€ TTC.

TABLEAU DES EMPLOIS

A la majorité, par 1 abstention (MC. BARTHALAY), 5 voix contre (E. BUTTON, F. BLANCK, D. FLOCH, B. KLILOUA, M. CERAMI) et 21 voix pour, le conseil municipal,

- **RETIRE** sa délibération n° 10-03/2021 du 02/03/2021 relative au tableau des emplois établi au 10/03/2021,
- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des emplois :

Au 09/04/2021 :

- ✓ **Création d'un poste permanent à temps complet de directeur de la communication et de la culture, ouvert sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux**
- ✓ **Création d'un poste non permanent à temps complet de chargé de mission transformation numérique, ouvert sur les cadres d'emplois A et B, des filières Administrative et Technique.**
- ✓ **Création d'un poste permanent à temps complet d'agent technique polyvalent, sur le cadre d'emplois des adjoints techniques**

Au 28/04/2021 :

Transformation (suppression/création) d'un poste d'attaché à temps complet (Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement) par un poste d'ingénieur principal à temps complet (Directeur du Pôle Services au territoire et Cadre de vie).

Au 09/05/2021 :

Elargissement d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (assistant administratif et accueil des services techniques) sur les grades d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et de rédacteur (assistant administratif au Pôle Services au territoire et Cadre de vie).